

CIRCUIT SRI LANKA

CIRCUIT 12 jours proposé par la Fédération **GMOUV72**

NOUVELLES DATES EN MARS 2027

TARIF PAR PERSONNE : 2379 €

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20 OCTOBRE 2026

(Dans la limite des places disponibles)

A L'INSCRIPTION, FOURNIR OBLIGATOIREMENT les photocopies :

- Votre passeport valide 6 mois après la date de retour

Avec votre fiche d'inscription, joindre **2 chèques** à l'ordre de « **LA BOUTIQUE DES GROUPES - SALAUN** »

- Un chèque 1^{er} acompte de **250 €** par personne encaissé **le 20 OCTOBRE 2026** (ce chèque vaut pour engagement ferme)
+ Un 2^{ème} chèque de **337 €** si chambre individuelle souscrite (attention nombre limité)
- Un Chèque 2^e acompte de **1035 €** par personne encaissé **le 20 NOVEMBRE 2026**

En DECEMBRE 2026, nous reviendrons vers vous pour réclamer le solde de votre voyage :

- 1 chèque du solde du voyage à l'ordre de « **LA BOUTIQUE DES GROUPES - SALAUN** »
- 1 chèque pour régler la contribution Assurance voyage : 2% du montant total du voyage à l'ordre de « **GEMOUV72** »

Conditions d'annulation du voyage et informations de remboursement assurance Arcange au verso

Fiche d'inscription individuelle à retourner, accompagnée de vos règlements

En Priorité Par courrier postal => LA BOUTIQUE DES GROUPES SALAUN

15 QUAI ERNEST RENAUD - Les Salorges 1 – 44100 NANTES

Sinon **Par Email** => gmouv72@salaun-holidays.com (Pour toute question : tel 06.73.69.71.25)

Attention : vous devez être à jour de votre cotisation Adhérent Générations Mouvement 2026



CIRCUIT SRI LANKA 12 jours – Voyage Fédération Gmouv72

Commune du Club _____

Si couple : NOM: _____ Prénom (1) : _____

NOM: _____ Prénom(2) : _____

Si chambre partagée : Nom _____ et Prénom _____

Je désire une chambre individuelle (+337€) : () oui () non

Adresse: _____

Code Postal: _____ Commune: _____

Téléphone Fixe: _____ Téléphone Mobile: _____

Mail: _____ @ _____

Je souhaite partir aux dates suivantes (cochez votre choix)

* Du 7 au 18 MARS 2027 – COMPLET ce jour

() Du 10 au 21 MARS 2027 – Il reste des places

A noter : Les groupes seront constitués selon l'ordre d'arrivée des inscriptions et vos dates de voyage vous seront confirmés début septembre

JE JOINS à ma fiche d'inscription :

- 1 chèque 1^{er} acompte de **250 €** X _____ personnes = _____ € à l'ordre de « **LA BOUTIQUE DES GROUPES SALAUN** »
(+ 1 chèque de 337 € si chambre individuelle souscrite ; nombre très limité)
- 1 chèque 2^{ème} acompte de **1035 €** X _____ personnes = _____ € à l'ordre de « **LA BOUTIQUE DES GROUPES SALAUN** »
- Photocopie **PASSEPORT** valide 6 mois après le retour

Nom du signataire _____

Président du club ou fonction du signataire _____

Date et signature « Précédé de la mention pour le club bon pour accord »

Cachet du club

Fait à _____ Le _____

SIGNATURE du participant

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Conditions d'annulation du voyage par l'agence SALAUN – LA BOUTIQUE DES GROUPES

- + 60 jours avant le départ : 15% du montant total du voyage
- Entre 59 et 31 jours avant le départ : 35 % du montant total du voyage
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du montant total du voyage
- Moins de 8 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage
- Non présentation au départ : 100 % du montant total du voyage

L'ASSURANCE ARCANGE* contractée par la fédération GMOUV72 interviendra dans les cas ci-dessous :

(*sous réserve des modifications des Conditions d'Assurances appliquées à Générations Mouvement)

ANNULATION : - Pour raison de maladie : prise en compte à la seule condition que la pathologie soit avérée, justifiée et soudaine et le départ impossible. La Déclaration doit être faite impérativement au début du diagnostic. Un dossier médical vous sera envoyé par l'assurance dès connaissance de votre annulation. La décision de remboursement sera prise par le médecin conseil, il sera à même de vous réclamer des précisions sur vos examens médicaux, votre traitement etc.....

- Pour raison familiale le jour du départ : décès d'un proche.

Important : Le remboursement des frais d'annulation, par Arcange, se fera en application des conditions générales de ventes de la Société « Salaun – La Boutique des Groupes » ci-dessus, moins une franchise d'un minimum de 40 € et d'un maximum de 100 € p/p.

RAPATRIEMENT : Pendant le séjour : suite à maladie, accident, pour des causes familiales (décès), vous êtes couvert personnellement par l'assurance ARCANGE de Groupama contractée avec votre carte d'adhésion. Votre non-consommé vous sera remboursé.

PERTE ou DETERIORATION DE BAGAGE : une déclaration immédiate doit être déposée à l'aéroport, à compagnie maritime ou auprès l'autocariste ou du chauffeur.